



Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires

Montreuil, le 16 février 2012

Monsieur François SAUVADET
Ministre de la Fonction publique
101, rue de Grenelle
BP 10445
75327 PARIS Cédex 07

Objet : Préavis de grève.

Monsieur le Ministre,

Depuis de nombreux mois, la CGT a largement fait connaître son opposition aux principaux axes de la politique du Président de la République, du Premier ministre et du gouvernement.

Un peu partout en Europe, la crise engendrée par la course aux profits et l'enrichissement extravagant d'une infime minorité d'ultra privilégiés est l'alibi pour chercher à imposer aux peuples des mesures d'austérité insupportables.

C'est en réponse à cette situation que les organisations de la Confédération Européenne des Syndicats ont pris l'initiative d'une journée de convergence des luttes.
Celle-ci aura lieu le **mercredi 29 février 2012**.

La CGT, membre de la CES, s'inscrit totalement dans cette action.

A cette occasion, l'UGFF-CGT affirmera de nouveau ses revendications, notamment :

- ⇒ Une augmentation générale des salaires et des pensions par une forte hausse de la valeur du point ;
- ⇒ L'arrêt immédiat des suppressions d'emplois. Des créations partout où c'est nécessaire ;
- ⇒ Des réformes promouvant l'intérêt général et visant à la satisfaction des besoins de la population, ce qui s'oppose à la RGPP ;
- ⇒ Le renforcement du Statut Général, garantie essentielle pour les citoyens.

Dans le cadre de la journée du 29 février, l'UGFF-CGT appelle les personnels à cesser le travail.

En conséquence, je vous prie de bien vouloir considérer la présente comme valant préavis de grève pour la journée du 29 février 2012, ainsi que pour les nuitées en amont et en aval de celle-ci pour les agents travaillant en horaires décalés.

Ce préavis concerne l'ensemble de la Fonction publique de l'Etat.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Secrétaire Général
Jean-Marc CANON